COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du onze avril deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1-1-3-04
OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE À LA DÉCHETTERIE DE PROUXET À VALENCE D'AGEN – LOTS 1 ET 4
AVENANTS D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025BC1-1-3-04

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE À LA DÉCHETTERIE DE PROUXET À VALENCE D'AGEN – LOTS 1 ET 4

AVENANTS D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la construction d'une recyclerie à la déchetterie de Prouxet à Valence d'Agen, par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le Bureau Communautaire en date du 29 janvier 2024 a attribué le lot 1 (VRD – Terrassement) à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 174 000,00 € HT et le lot 4 (Couverture bardages) à l'entreprise SAS FRANCE CHARPENTES pour un montant de 91 353,46 € HT.

Un avenant n°1 a été notifié à l'entreprise EIFFAGE le 07/02/2025 pour un montant de 10 170,70 € HT soit une augmentation de 5,85 %.

Des avenants sont devenus nécessaires afin de finaliser l'opération globale.

La Commission des Plis s'est tenue le 18 mars 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : VRD – TERRASSEMENT

Des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour adapter le tracé de la clôture à l'arrière du bâtiment en fonction de la nouvelle configuration de la parcelle. Initialement la clôture devait venir contre le bâtiment. A la demande des utilisateurs, la clôture sera positionnée à distance du bâtiment pour préserver une bande de terrain à l'arrière de celui-ci dans le clos du site. De plus, une aire formant une plateforme sera réalisée afin de positionner le container de stockage des produits phytosanitaires. Ces modifications entraînent une plus value de 2 765,90 € HT.

De plus, d'autres travaux supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation d'un système d'assainissement autonome du type microstation. Cet équipement est rendu nécessaire par l'absence de réseau collectif à proximité du bâtiment. Après investigation, il a été constaté que le plan de recollement (DICT - DOE) ne correspond pas à la réalité du site. Ces modifications créaient une plus value de 10 250,00 € HT.

Aussi, sur le fondement de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, le montant du lot 1 est augmenté comme suit :

Montant du marché :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 184 170,70 €
- Montant TTC : 221 004,84 €

Montant de l'avenant n°2 :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 13 015,90 €
- Montant TTC : 15 619,08 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 13,33 % par rapport au montant initial du marché avant avenant n°1

Nouveau montant de marché :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 197 186,60 €
- Montant TTC : 236 623,92 €

LOT 4 : COUVERTURE BARDAGES

La structure de l'ouvrage ne permet pas de reprendre les pignons maçonnés en remplacement des bardages, supprimés lors de la négociation avec l'entreprise.

En raison de la nécessité de réintégrer des bardages, il y a lieu d'effectuer des travaux complémentaires de bardage sur les pignons des sheds en couverture. En effet, il est devenu nécessaire de réaliser une ossature bois complémentaire en support de la voltige car le profil des sheds nécessite des coupes, ce qui augmente les chutes. De plus, les travaux d'habillage des sheds nécessitent l'emploi d'une nacelle. Ces prestations supplémentaires induisent un surcoût pour le titulaire du lot 4.

Aussi, conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, le montant du marché est augmenté comme suit :

Montant du marché :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 91 353,46 €
- Montant TTC : 109 624,15 €

Montant de l'avenant n°1 :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 11 049,43 €
- Montant TTC : 13 259,32 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 12,1%

Nouveau montant de marché :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 102 402,89 €
- Montant TTC : 122 883,47 €

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n°2 du lot 1 et l'avenant n°1 du lot 4 tel que détaillés ci-dessus ;

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°2 du lot 1 et l'avenant n°1 du lot 4 tel que détaillés ci-dessus ;

- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 18 avril 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 avril 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire 29 AVR. 2025
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 AVR. 2025

AR Préfecture

Construction d’une recyclerie à la déchetterie de Prouxet à Valence d’Agen – lots 1 et 4 AVENANTS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250418-2025BC1_1_3_04-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_3_04
Date de décision :	18/04/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1-1-3-04 Construction d’une recyclerie à la déchetterie de Prouxet à Valence d’Agen – lots 1 et 4 AVENANTS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	29/04/2025 09:31:06
Date de réception de l'AR :	**29/04/2025 09:31:34**